

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU**

Séance du : 16 décembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/12/255

<p>Date Convocation 01/12/2025</p> <p>Date Affichage 09/12/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>04</td></tr><tr><td>- absents</td><td>07</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	04	- absents	07	<p>Le 16 Décembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Patrice BERNARD,</p> <p>PROCURATIONS 4 : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD,</p> <p>ABSENTS 7 : Valérie AURIAUX, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	04								
- absents	07								

ACHAT DE PIERRES ET DE PAVES DITES « DU PAYS »

Rapporteur : Laurent CHAUVET

Madame FRIOUX Mireille propose de vendre à la Commune 28 m² de pavés à 130 € TTC le m² et des pierres pour les linteaux pour 760 € TTC soit un total de 4 400 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités.

Considérant le projet d'aménagement du Port de la Meule, pour lequel ces matériaux pourront être utilisés.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (15 POUR, 5 ABSTENTIONS : Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU) :

- ♦ **ACCEPTE** la proposition de Madame FRIOUX pour l'achat des pierres et pavés de pays, pour un montant de 4 400 € TTC.
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU